

Réf: Dossier N° 161794

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FAVEUR DIVINE CONSTRUCTION » en abrégé « FDC »

Siège social Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN PORT-GONZAGUE
VILLE, CITE COCOTERAIE. ENTRE L'EGLISE BAPTISTE
MISSIONNAIRE ET LA MOSQUEE DIEU DONNE, Lot 387, Ilot 35

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/11/2022 , et enregistrés au CEPICI le 23/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FAVEUR DIVINE CONSTRUCTION » en abrégé « FDC »

Objet : Génie civil, Construction immobilière, Réhabilitation de bâtiments, Gestion de biens immobiliers, Vente de matériaux de construction, Expertise, Achat-vente des marchandises diverses, Prestation de services diverses, Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de toutes bien meubles et immeubles.
- L'emprunt de tous sommes auprès de tous établissements financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie de bien sociaux.
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- La prise de participations dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Port-bouet, ABIDJAN PORT-GONZAGUE
VILLE, CITE COCOTERAIE. ENTRE L'EGLISE BAPTISTE

MISSIONNAIRE ET LA MOSQUEE DIEU DONNE, Lot 387, Ilot 35

Dirigeant(s) : M N'GUEDA GNAZOU ANGENOR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11015 du 29/11/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°66836/GTCA/RC/2022 du 29/11/2022

